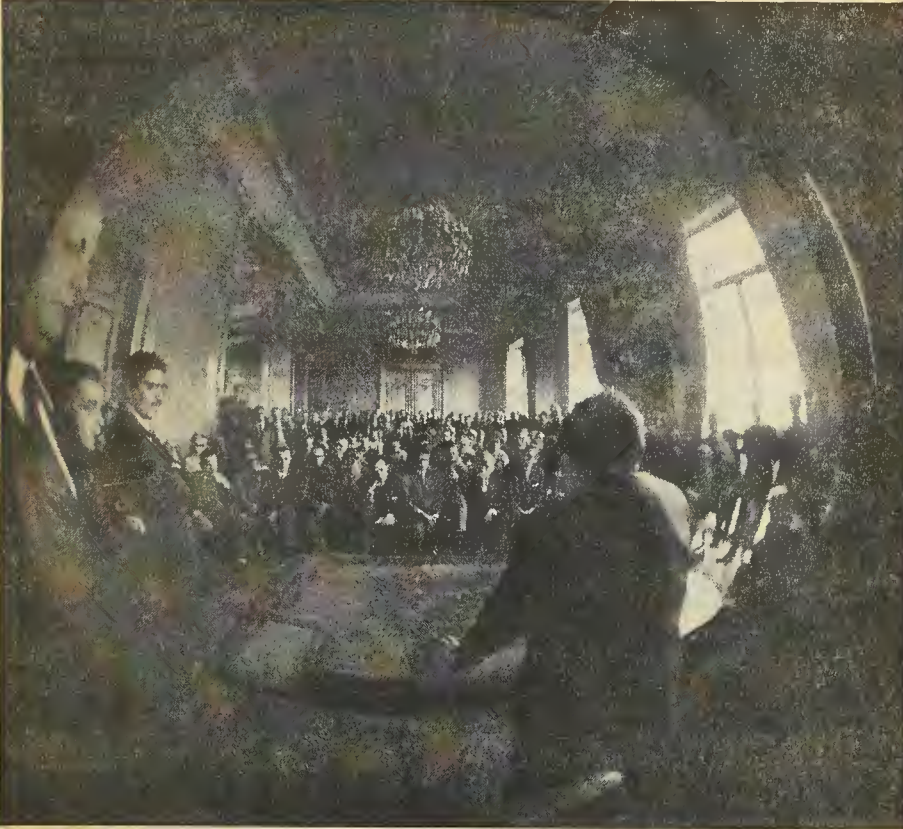


# REPARAIT AVEC TOUTE SON ÉQUIPE



Une assemblée de la rédaction en grève. (Photographie de Pierre LELIÈVRE.)

## TREIZE LONGUES JOURNÉES...

Réunies en assemblée générale le 1er mai, les rédactions du Figaro, du Figaro littéraire et du Figaro agricole avaient décidé, par 207 voix contre 26 et 16 bulletins nuls, d'arrêter le travail pour une durée indéterminée à partir du 11 mai, à 9 heures, si une solution conforme aux objectifs poursuivis par l'équipe du Figaro n'intervenait pas avant cette date.

11 MAI : Aucun élément nouveau n'étant survenu le dimanche 11 mai à 9 heures, la grève commençait. Dès le samedi 10 mai, cependant, M. Jean Hamelin, président de la Société anonyme, avait été chargé par les propriétaires de reprendre les négociations avec les représentants de la rédaction. Elles se poursuivaient le dimanche mais sans donner de résultat sur les deux points les plus controversés : la suppression de la clause donnant, dans le projet de nouvelle société de gestion du Figaro, le dernier mot au président de la société propriétaire en cas de conflit persistant, d'autre part, le choix d'un nouveau président-directeur général (le nom de M. Raymond Aron étant proposé par la rédaction).

12 MAI : M. Hamelin, président de la société propriétaire, offre d'installer à la tête du Figaro un triumvirat composé de M. Louis Gabriel-Robinet, directeur, Jean Griot, directeur adjoint, et de lui-même, président-directeur général de la société de gestion. La rédaction, sans se prononcer sur ces noms, rappelle qu'elle attache la première importance à la mise au point des structures de la future société de gestion. Sa revendication essentielle demeure une « minorité de blocage » au sein du conseil d'administration afin que certaines décisions importantes (désignation du directeur, grandes orientations du journal) ne puissent se prendre sans l'accord des journalistes.

14 MAI : Le contrat qui liait depuis 19 ans la société propriétaire à la société fermière arrive à expiration ce soir à minuit. Aucun élément nouveau dans les négociations. Les premiers membres de l'équipe de Pierre Brisson, notamment MM. de Lacrosette, François Mauriac, Louis Gabriel-Robinet, et dix autres collaborateurs, déclinent d'engager une procédure fondée sur « l'autorisation de paraître » confirmée par la loi du 28 février 1947.

15 MAI : Le président de la société propriétaire propose que, dans l'intérêt des lecteurs du Figaro et pour la durée de la

campagne électorale présidentielle, le journal reprenne sous la direction et la responsabilité d'un triumvirat formé de MM. Hamelin, Louis Gabriel-Robinet et Collard (directeur financier du Figaro).

L'assemblée générale de la rédaction, d'accord avec M. Gabriel-Robinet, repousse cette proposition, qui ne lui donne aucune garantie sur le fond du problème.

Depuis le 15 mai, 0 heure, les journalistes occupent les locaux vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

20 MAI : Neuvième jour de grève. Une nouvelle proposition venant d'un des propriétaires (M. Béghin) est présentée en vue de sortir la négociation de l'impasse. M. Béghin est disposé à accorder aux journalistes la « minorité de blocage » qu'ils réclament, un comité de sages étant appelé à trancher en cas de conflit persistant.

21 MAI : Le Parisien libéré et L'Équipe ne paraissent pas. Les journalistes de ces deux quotidiens ont en effet décidé un arrêt de travail pour le même motif : le refus des directeurs de publier un communiqué de l'Union nationale des syndicats de journalistes qui manifestait la solidarité des rédacteurs de journaux avec leurs confrères du Figaro.

Un pas très important est fait sur le plan des négociations. Les propriétaires (MM. Prouvost et Béghin) acceptent la « minorité de blocage » permettant aux journalistes d'être formellement associés aux grandes décisions. Au cours d'une nouvelle assemblée générale, les journalistes déclinent de « prendre en considération » les propositions des propriétaires et de rechercher avec eux et avec le concours des conseils respectifs des parties les conditions d'un p. toco dont la signature assurera, sur le plan juridique, l'indépendance de la rédaction. Ils poursuivent la grève jusqu'à cette signature.

22 MAI : Le protocole est mis au point dans la journée par les avocats des parties, M<sup>rs</sup> Bon-doux, Michard-Péllissier, Izard et Housmann. Il reçoit l'accord de la direction du « Figaro », du conseil d'administration de la société des rédacteurs, de M. Jean Hamelin, président de la société

anonyme, de M. Ferdinand Béghin. A 17 heures, M. Prouvost demande quelques heures de réflexion. Un conseil d'administration de la société propriétaire est convoqué pour 22 h 30. M. Prouvost refuse le protocole et se rallie au recours à un administrateur provisoire proposé par M. Béghin.

23 MAI : Le tribunal de commerce désigne M. Pierre Bevière comme administrateur provisoire. A 19 heures l'assemblée générale de la rédaction adopte à l'unanimité « le principe d'une suspension de la grève aussi longtemps que l'administrateur provisoire restera en fonctions et que sera assurée l'indépendance de la rédaction ».

Le procès engagé contre la société propriétaire par l'équipe du « Figaro » de 1944, sera plaidé en première instance le 25 mai.

## Les étapes d'un désaccord entre les propriétaires

Dans un communiqué diffusé le 23 mai, M. Ferdinand Béghin exposait les raisons pour lesquelles il se désolidarisait de son principal associé, M. Jean Prouvost. (On sait que les

groupes constitués par MM. Béghin et Prouvost détiennent environ 37 p. 100 des actions de la société propriétaire du Figaro.) Dans la soirée, M. Jean Prouvost répondait par un autre com-

munié qu'on lira également ci-dessous. Nous y joignons enfin la mise au point de M. Jean Hamelin, président de la société propriétaire.

### M. Ferdinand Béghin

« LES rédacteurs et M. Prouvost ayant exprimé leur opinion dans le dernier numéro du FIGARO paru avant la grève, il n'appartient maintenant de faire connaître quelle a été ma position avant et durant cette période.

La Société Fermière étant arrivée à expiration le 1er mai, la Société Anonyme du FIGARO pouvait prétendre reprendre tous ses droits, c'est-à-dire tous les droits, que possède une société anonyme.

Mais le cas du FIGARO, qui avait vécu sous un régime particulier pendant dix-neuf ans, est spécial, et M. Prouvost et moi-même avons proposé la création d'une société de gestion composée de la manière suivante :

- Six représentants des propriétaires ;
- Deux représentants désignés par les cadres ;
- Trois représentants désignés par les journalistes.

La majorité requise pour certaines décisions, telle la nomination du président-directeur général, devait être de neuf voix sur onze. Cette proposition aurait probablement été acceptée par la rédaction du FIGARO, si M. Prouvost n'avait pas subordonné son accord au fait d'être désigné comme président de la Société de gestion. C'était évidemment mettre la charrue avant les bœufs.

J'étais opposé à cette manière de voir et je pensais que le Comité de gestion devait d'abord être créé et ensuite désigner, en toute liberté, son président. D'une part, je connaissais l'hostilité des rédacteurs à cette prise de pouvoir et, d'autre part, je ne pensais pas que c'était la meilleure formule pour le journal. Je me suis donc opposé à la candidature de M. Prouvost et à toute autre personne télécommandée par lui. M. Prouvost, malgré ses qualités d'homme de presse, n'aurait pas été en mesure, pour beaucoup de raisons, d'assumer ces lourdes responsabilités.

Je rappelle qu'en cas de désaccord sur le président-directeur général, la Société de gestion nous avions proposé que ce dernier soit désigné par le conseil de la Société propriétaire à la majorité des deux tiers.

L'administration et la rédaction du FIGARO n'ont pas admis ce processus et le conflit s'est cristallisé sur ce point précis.

Pour sortir de l'impasse où nous nous trouvions, j'ai alors proposé le recours à l'arbitrage ou du président de la Cour de cassation, ou du vice-président du Conseil d'Etat, ou mieux, d'un collège de trois personnalités dans le cas précis où un désaccord bloquerait tous les rouages.

M. Prouvost a repoussé cette proposition alors que la rédaction et l'administration du FIGARO s'approprièrent à l'accepter.

Dans la crainte d'être isolé, M. Prouvost a préféré revenir à la première solution qu'il avait toujours repoussée jusqu'alors, c'est-à-dire l'admission du FIGARO s'appropriant à l'accepter.

Le problème paraissait résolu et un protocole d'accord fut établi dans ce sens, par le bâtonnier Bordoux et M<sup>rs</sup> Michard-Péllissier, que les actionnaires devaient signer au cours d'un conseil convoqué pour le jeudi 22 mai, à 17 h. 30.

M. Prouvost, au cours de ce conseil, demanda un délai de réflexion et une nouvelle réunion à 22 h. 30.

Au cours de ce dernier conseil, il nous déclara brutalement qu'il n'était d'accord et exigeait pour le président de la Société anonyme des pouvoirs accrus lui donnant le pas sur le président de la Société de gestion. Il était inutile de présenter cette nouvelle exigence aux rédacteurs, et la seule issue était alors la nomination d'un administrateur provisoire.

Cette requête sera présentée aujourd'hui, vendredi 23 mai, au président du tribunal de commerce et un administrateur provisoire sera nommé.

Ainsi l'administration du FIGARO nous échappe, le journal est désarticulé par cette grève prolongée et le mal est immense pour tous.

J'ai recherché toutes les solutions afin que le FIGARO puisse reprendre sa mission d'information dans les circonstances graves que traverse le pays, et je n'ai pas réussi.

Je me désolidarise de M. Prouvost qui porte l'entière responsabilité des événements actuels.

### M. Jean Prouvost

« M. FERDINAND BÉGHIN publie un communiqué dont le but est parfaitement exposé dans sa conclusion : « Je me désolidarise de M. Prouvost qui porte l'entière responsabilité des événements actuels. »

En ce qui concerne la dénonciation de la solidarité des propriétaires, cela avait été prouvé par M. Ferdinand Béghin dans les faits avant que d'être rendu public et cette formulation me met en garde à l'égard de la responsabilité, nous allons voir.

Il importe d'abord que je me définisse. Mes idées sur la presse, encore que souvent publiées, ont besoin d'être redites. J'ai toujours pensé que, dans le monde où nous sommes, la liberté et l'indépendance d'un journal passaient d'abord par sa prospérité.

J'ai fait mon entrée dans la presse il y a trente-neuf ans, à une époque où beaucoup de journaux prétendaient lire non vivants que des recettes occultes et où beaucoup de journalistes ne trouvaient dans la presse que des revenus complémentaires. C'était là la comble du servage. J'ai su, grâce à un succès, de pouvoir prouver à trois reprises ce que j'entendais par l'indépendance du journal et de la propriété.

Ce fut d'abord Paris-soir. A part quelques anciens journaux qui m'entourent encore, il faudrait que j'en appelle aux grandes ombres qui hantent ma mémoire. Mais la collection de Paris-soir est une preuve suffisante.

A Lyon, avec Sept Jours, l'abri de la prospérité fut réellement servir de refuge à la liberté. Cela aussi appartient à l'histoire, à la pénible histoire de Lyon sous l'occupation. Le Figaro et moi-même avons, sur cette époque, bien des souvenirs communs.

Enfin, il y a vingt ans, sous Pierre-Charon, avec Paris-Match, j'ai recommencé. Une fois de plus, le public m'a donné raison.

On peut appeler cela le capitalisme de presse. J'y consens. Mais c'est pour l'opposer à la presse du capitalisme, c'est-à-dire celle qui défend des intérêts parallèles. Disons, pour simplifier le débat, que je prétends incarner le capitalisme de presse, alors que M. Béghin incarnerait volontiers la presse du capitalisme.

La est la vraie question. Là est le point de rupture. Là est la responsabilité que je revendique.

En vérité, si l'on veut considérer le seul point de vue capitaliste, je suis allé dans l'affaire du Figaro au-delà de toutes les concessions sur le terrain de la participation.

Dans la nuit dramatique de jeudi, aux dernières minutes d'un interminable débat, j'avais accepté dans sa totalité le protocole établi par quatre avocats éminents.

Je n'ai demandé qu'un engagement complémentaire à mes yeux indispensable. Celui-ci :

Le président de la société propriétaire Jean Prouvost et le président de la société de gestion Jean Hamelin devaient se consulter et se mettre d'accord.

Quelles que soient, d'autre part, les difficultés d'une négociation, quelle que soit la divergence des opinions, les responsables du journal ne peuvent avoir qu'un but : faire passer les intérêts de l'entreprise avant les intérêts personnels, si légitimes puissent-ils apparaître. Il y a suffi d'un peu de clairvoyance et de beaucoup de bonne volonté. J'ai choisi, là-dessus, de donner personnellement l'exemple.

Et puis et surtout nous avons à répondre à l'attente de nos lecteurs. Quelques-uns ont été saisis d'une juste colère, beaucoup ont compris la gravité de la situation, tous ont été d'accord de ce qui arrivait à « leur » Figaro. C'est à eux seuls que nous devons penser. C'est à eux que nous devons prouver que le régime juridique qu'avait la grève, par tous les collaborateurs de tous les services du journal de l'importance de leur commune mission.

Le Figaro repart.

A nous tous de faire en sorte que ne se taise plus jamais au Rond-Point la grande voix de l'information.

### Un élan de sympathie

Il n'est pas possible de citer les noms de toutes les personnalités qui ont spontanément manifesté leur soutien à la rédaction du « Figaro ». Parmi les trois mille signatures recueillies au cours de cette grève, citons celles de trois Prix Nobel, d'une trentaine de parlementaires, d'une vingtaine de professeurs et de plus de cent artistes. Des centaines de journalistes, appartenant à la presse et à la télévision du monde entier, avaient tenu à inscrire leur nom sur ce livre d'or qui portait en exergue cette phrase de François Mauriac : « Je suis de tout cœur avec vous dans ce juste combat. »

De nombreuses organisations syndicales et professionnelles ont également manifesté leur soutien aux rédacteurs du « Figaro ». Citons parmi elles : les Confédérations C.F.D.T., F.D., et C.G.C. (la C.G.T. a, d'autre part, publié un commentaire sur la grève) ; les Jeunes Agriculteurs, le Centre des Jeunes Chirurges d'Europe (les Jeunes Patrons), le Syndicat des cadres du néfalo C.C.C., les Femmes Patrons, la Confédération des syndicats médicaux français, la Fédération des médecins de France, la Confédération des travailleurs intellectuels, le Syndicat unifié des techniciens de P.O.R.T.F., le Comité de liaison des classes moyennes, le Comité national de l'Étudiant, l'Association économique européenne et le Mouvement de libération ouvrière.

Enfin les rédactions de seize-ou-vingt journaux, agences ou publications ont fait connaître leur solidarité comme, bien entendu, de très nombreuses sections syndicales et associations de journalistes.

### M. Jean Hamelin

« J'AI déjà exposé dans la presse et à la radio les raisons pour lesquelles j'ai été conduit à accepter la candidature au poste de président-directeur général de la future Société de Gestion du Figaro.

Je rappelle donc seulement aujourd'hui, pour mes lecteurs, qu'après de nombreux efforts de conciliation de part et d'autre, j'avais été en mesure d'exposer, au nom de la société propriétaire, le 21 mai, aux journalistes du Figaro des propositions aussi honorables que constructives.

Du moment où ces propositions des propriétaires avaient été prises en considération, à l'unanimité, par les rédacteurs du journal et où elles avaient fait l'objet d'un protocole d'accord révisé entre les deux parties, je pouvais considérer que j'avais rempli, enfin, ma mission.

Il n'en était malheureusement rien, puisque au dernier moment le protocole n'a pu être approuvé par l'un des propriétaires.

J'en ai aussitôt tiré la conclusion que j'imposais : j'avais à effectuer, de façon à exclure toute autre hypothèse d'accord, dépendant que le désaccord brutal entre les deux principes fondamentaux, l'indépendance d'un administrateur provisoire, M<sup>rs</sup> Bevière, chargé de me remplacer à la tête de la Société de Gestion du Figaro.

Mais, tant que M<sup>rs</sup> Bevière m'y autoriserait, je continuerai, à ses côtés, au-delà des péripéties juridiques, à travailler à la réalisation de tous les éléments qui me paraissent devoir dominer le débat :

1. L'indépendance de la presse tient à la coexistence de l'indépendance de la presse et de l'indépendance de son équilibre de l'exploitation. Toute entreprise de presse qui ne respecterait pas ces deux impératifs serait vouée à la disparition ou aux compromis. Le régime qui est en train de naître, au prix de certaines convulsions, au Figaro, ne peut être qu'un régime d'indépendance à l'égard de tous les pouvoirs, en même temps que seront mis en place tous les moyens d'une gestion dynamique. Le projet de protocole nous paraît répondre parfaitement à cette double préoccupation.

2. Quelles que soient, d'autre part, les difficultés d'une négociation, quelle que soit la divergence des opinions, les responsables du journal ne peuvent avoir qu'un but : faire passer les intérêts de l'entreprise avant les intérêts personnels, si légitimes puissent-ils apparaître. Il y a suffi d'un peu de clairvoyance et de beaucoup de bonne volonté. J'ai choisi, là-dessus, de donner personnellement l'exemple.

3. Et puis et surtout nous avons à répondre à l'attente de nos lecteurs. Quelques-uns ont été saisis d'une juste colère, beaucoup ont compris la gravité de la situation, tous ont été d'accord de ce qui arrivait à « leur » Figaro. C'est à eux seuls que nous devons penser. C'est à eux que nous devons prouver que le régime juridique qu'avait la grève, par tous les collaborateurs de tous les services du journal de l'importance de leur commune mission.

Le Figaro repart.

A nous tous de faire en sorte que ne se taise plus jamais au Rond-Point la grande voix de l'information.

VOUS VOUS EN ALLEZ ?  
VOTRE HOTEL

